
ORDRE du JOUR

Conseil communautaire du MERCREDI 16 AVRIL 2025

à 19h30, Salle polyvalente de la commune de Le Perréon, rue des Sports - Le Bourg –
69460 Le Perréon

- I - **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION - rapporteur : Madame CADI**

- 1.1. Règlement d'attribution d'aides relatif au dispositif "financer l'investissement de mon point de vente" destiné aux Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat.
- 1.2. Modification n°1 à la convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes relative aux aides aux entreprises

- II - **AGRICULTURE, VITICULTURE ET ALIMENTATION - rapporteur : Monsieur THIEN**

- 2.1. Approbation du plan d'action agricole

- III - **DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ENVIRONNEMENT - rapporteur : Monsieur ROMANET-CHANCIN**

- 3.1. Convention cadre d'animation 2025-2026 entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'Agence Locale pour la Transition Énergétique du Rhône (ALTE69) pour un accompagnement dans le déploiement de la stratégie de transition énergétique de la Communauté d'agglomération - désignation d'un second représentant de la Communauté d'agglomération

- IV - **SERVICES A LA POPULATION, PETITE ENFANCE, ACCES AUX SOINS - rapporteur : Madame RABOURDIN**

- 4.1. Convention entre la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône et l'association "Les p'tits loups du Nizerand Morgon"
- 4.2. Convention entre la Communauté d'Agglomération et l'association caladoise de garde d'enfants en structure collective "L'île aux enfants"
- 4.3. Convention entre la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône et l'association Société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence dénommée ACOLEA - multi-accueil petite enfance "La villa Suzanne"

- V - **CULTURE ET PATRIMOINE - rapporteur : Madame BERTHOUX**

- 5.1. Tarifs du Conservatoire à rayonnement intercommunal

- VI - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - rapporteur : Monsieur RONZIERE

- 6.1. Adhésion de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône à l'association Intercommunalités de France
- 6.2. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L.5211-10 du CGCT
- 6.3. Désignation du lieu du prochain Conseil communautaire